



Saint-Cloud

recueil des textes officiels de la ville • Juillet 2019/n°201

SOMMAIRE

■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du 27 juin 2019	pages 1 à 19	■ État civil	page 21
■ Actes d'urbanisme	pages 20	■ Qualité de l'eau	page 22

CONSEIL MUNICIPAL, RÉUNION DU 27 JUIN 2019 sous la présidence d'Éric Berdoati, maire COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

En vertu de l'article.2121-25 du CGCT :
Publication et affichage en date du 5 février 2019

Appel : 29 présents.

Brigitte PINAULDT, Mireille GUEZENEC, Anne COVO, Clémence JOMIER, Morane SHEMTOV ont donné pouvoir respectivement à Éric BERDOATI, Thierry ARNAUD, Céline MARTIN, Nicolas PORTEIX et Pierre CAZENEUVE. Alexandre BOCQUILLON est absent excusé.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des 52 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil municipal :

Marchés de travaux et missions consécutives (7 décisions) :

- Aménagement de la rue de Buzenval et de la rue Armengaud entre le boulevard de la République et le pont des 3 Pierrots : Lot 1 : terrassement-VRD / Lot 2 : éclairage public ;
- Rénovation des circulations et des préaux de l'école élémentaire du Val d'or (Lot 1 : tous corps d'état / Lot 2 : chauffage/ventilation/climatisation / Lot 3 : électricité) ;
- Modification n° 1 au lot 1 (VRD) du marché de construction de trois courts de tennis couverts et de locaux annexes
- Modifications n° 1 aux lots 1 et 3 du marché de travaux de restauration du clos-couvert du chœur de l'église Saint-Clodoald (2 décisions) ;
- Réfection des résines des plages de la piscine des Tourneroches ;

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de locaux d'archives aux Bureaux de la Colline.

Demande de subventions (2 décisions) :

- Île-de-France mobilités : réalisation et gestion d'une consigne Veligo (subv. d'investissement et de fonctionnement);
- Région Île-de-France : acquisition d'un véhicule affecté à la Police municipale.

Marchés et contrats : fournitures et prestations de services (9 décisions) :

- Maintenance préventive et curative des systèmes de détection d'intrusion et de contrôle d'accès des bâtiments communaux;
- Entretien des ascenseurs, des appareils de levage et des escaliers mécaniques;
- Maintenance et hébergement du site Internet de la Ville (2 décisions);
- Maintenance pour l'infrastructure des serveurs informatiques de la Ville;
- Modification au contrat de maintenance corrective et préventive de la vidéo-protection;
- Mise en place d'une plateforme d'inscriptions avec contrôle d'accès pour le bal du 14 juillet 2019;
- Modification n° 4 de l'accord-cadre pour le nettoyage des bâtiments municipaux;
- Avenant à un contrat de maintenance pour un progiciel d'urbanisme.

Affaires juridiques et domaniales (21 décisions) :

- Désignation du lauréat dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre pour la démolition et la reconstruction de l'îlot des Avelines;
- Prêts de huit œuvres du Palais de Compiègne ainsi que d'un buste et d'un dessin du Domaine national de Saint-Cloud pour l'exposition *Les derniers feux du palais de Saint-Cloud* au musée des Avelines du 10 octobre 2019 au 23 février 2020 (2 décisions);
- Dépôt pour cinq ans au musée des Avelines de l'œuvre d'Édouard Dantan intitulée *La mort de Timophane* appartenant à la communauté d'agglomération du Pays de Laon;
- Opération de régulation des collections de la médiathèque : cession périodique aux usagers;
- Convention d'occupation du domaine public pour l'installation et l'exploitation d'un photocopieur à monnayeur dans l'hôtel de ville;

- Assurance dommages ouvrages pour la rénovation d'un système de chauffage ventilation aux 3 Pierrots;

- Acceptation des indemnités d'assurance;

- Autorisations d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation de triporteurs de street food au jardin des Tourneroches pour le bal du 14 juillet (11 décisions);

- Conventions d'occupation domaniale pour des logements communaux (2 décisions).

Urbanisme (1 décision) :

- Dépôt d'une déclaration préalable pour la mise en place de six nouvelles bornes textiles.

Manifestations municipales (4 décisions) :

- Conventions de résidence aux 3 Pierrots pour des créations de spectacles (3 décisions);

- Animation du Forum des associations samedi 7 septembre 2019.

Régies municipales (8 décisions) :

- Créations de régies d'avances pour les séjours de vacances d'été (7 décisions);

- Avenant n° 2 à la régie de recettes pour l'encaissement des droits de délivrance de documents administratifs.

COMMUNICATIONS

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

« Mes chers collègues,

Le 30 mai dernier, j'ai décidé de reprendre ma liberté en quittant ma famille politique : Les Républicains. Comme le disait Paulo Coelho : « La liberté n'est pas l'absence d'engagement, mais la capacité de choisir. » Ma position est simple et certes inédite : mon engagement c'est Saint-Cloud et je suis désormais un Maire sans étiquette !

Ai-je pour autant renoncer à mes convictions ? La réponse est clairement non. Je suis et je reste un homme mû par les valeurs de la droite républicaine et du centre : la responsabilité, le travail, le mérite.

Je fais, comme beaucoup de nos compatriotes, le constat que depuis trop longtemps le spectacle donné par nos différents leaders n'est pas à la hauteur des enjeux, alors qu'ils devraient préparer notre pays à affronter les défis qui se présentent.

Parce que je crois profondément en ce rapport singulier qui existe bel et bien entre le maire et ses

administrés, je ne souhaite plus prendre part à toutes ces vaines querelles et décide de rester un élu attaché à sa ville sans appartenance partisane. Mon parti c'est Saint-Cloud et je le revendique.

Je m'engage à favoriser toute action publique qui mettrait l'élu local au cœur de ses réflexions et de ses priorités. Je crois en la République des Maires.

Je voudrais remercier ici les nombreux Clodoaldiens qui m'ont adressé à cette occasion des messages de soutien.

Lors de notre séance du Conseil municipal de ce soir, nous allons adopter la charte pour une bonne urbanisation. Cette charte est le fruit de la concertation menée avec les Clodoaldiens. Ce n'est pas un document prescriptif, ni un document élaboré par la majorité municipale. Cette charte est le fruit d'une concertation citoyenne, c'est la parole des Clodoaldiens. Cette parole a été libre, directe et mesurée. Certains espéraient au travers de cette concertation qui a rassemblé plus de 600 Clodoaldiens, des débordements, des contestations sur le bétonnage présumé de la ville. Il n'en a rien été. Les recommandations faites par les habitants sont empruntées de bon sens. L'obligation qui est la nôtre, de construire pour maintenir le nombre d'habitants, est maintenant un principe qui ne fait plus débat. Les Clodoaldiens nous ont dit « soyez vigilants sur la qualité architecturale, sur le maintien des espaces verts ». C'est très précisément ce que nous faisons et qui est inscrit dans notre Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette délibération qui acte l'existence de la charte est un engagement pris lors de la réunion de restitution qui s'est déroulée aux 3 Pierrots.

Au total 20 délibérations sont à l'ordre du jour.

Nous allons également adopter une décision modificative au budget primitif 2019. Malgré les annonces du Gouvernement, nous constaterons, une nouvelle fois encore, la baisse de la DGF. Cette baisse est supérieure à 200 000 €.

Pour 2019, le FSRIF payé par la Ville est d'un montant de 3 136 149 €, en baisse de 62 000 €. Sachez cependant que pour l'année 2019, 145 communes sont contributrices au FSRIF. Saint-Cloud, en 12^e position sur 145, figure parmi les villes les plus prélevées.

Pour le FPIC, le montant 2019 est de 3 176 268 €. Il est constant. Au total, la Ville paie en péréquation directe pour l'année 2019 : 6 312 417 €.

Notre DGF étant de 1 534 797 €, cela signifie que la Ville de Saint-Cloud verse au budget de l'État la somme de 4 777 620 €.

Je continuerai inlassablement à dénoncer ce scandale.

Je vous remercie de votre attention. »

Dominique LEBRUN, premier maire-adjoint en charge de l'Espace public, de la voirie et des transports

■ **Requalification de la rue de Buzenval (2^e partie comprise entre le boulevard de la République et la rue Armengaud) :** Les travaux débutent le 8 juillet pour une durée d'un peu plus de deux mois. Ils consistent en la réfection complète de la rue avec l'installation d'un plateau surélevé au croisement avec la rue Armengaud, le remplacement de l'éclairage public, la création de places de stationnement pour les vélos et les motos, la mise aux normes de l'arrêt de bus. Durant les travaux, la voie sera mise en sens unique descendant avec déviation par les rues Armengaud/Coutureau et Mont-Valérien/Villarmains. La voie sera fermée dans les deux sens durant une semaine au mois d'août (travaux d'assainissement et aménagement carrefour Buzenval/Armengaud) et pendant une semaine en septembre (travaux d'enrobés). Le stationnement sera interdit durant toute cette période. Des flyers seront distribués dans les boîtes à lettres des riverains.

■ **Réaménagement de la rue Michel-Salles** (tronçon situé entre la rue du Mont-Valérien et l'école). Afin d'améliorer le confort et la sécurité des écoliers, il est prévu l'élargissement du trottoir, la création d'un plateau surélevé, la mise aux normes d'accessibilité des traversées piétonnes. Les revêtements de la rue et des trottoirs seront repris jusqu'au boulevard de la République et il y aura mise aux normes d'accessibilité piétonne des entrées de résidence. La rue sera fermée les 18 et 19 juillet pour la mise en œuvre du revêtement de chaussée; les travaux devraient être achevés le 26 juillet.

■ **Avenue du Maréchal-Foch :** Dès le 29 juillet et jusqu'au 23 août, le revêtement de l'avenue sera repris en totalité avec la mise en œuvre de plateaux surélevés en enrobés rouges non scintillants aux croisements de la rue René-Weill, de l'Allée-Foch, de l'entrée du cimetière et de la rue Ferdinand-Chartier. La rue sera fermée à la circulation du 20 au 23 août.

■ **Rue Dailly :** Le Département procèdera à la réfection de la couche de roulement au droit du chantier Interconstruction dans la nuit du 29 au 30 juillet et le marquage sera effectué la nuit

suivante. La rue sera fermée à la circulation avec déviation mise en place durant ces deux nuits.

■ **Rue de Garches** : Des travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable seront effectués du 8 juillet au 27 septembre. La communication auprès des riverains sur l'évolution du chantier sera assurée par l'entreprise chargée des travaux. Les collectes des déchets ménagers seront décalées pour être effectuées avant et après les horaires de chantier (8h-17h avec fermeture par tronçon de la chaussée et réouverture tous les soirs). Une déviation sera prévue pour le Clodoald entre mi-août et fin septembre. Une coupure d'eau d'environ une demi-journée aura lieu au moment du raccordement; les riverains en seront prévenus plusieurs jours auparavant par la SEOP.

■ **Aménagement de bandes cyclables sur le boulevard de la République** : Le Département va procéder à ces travaux (1,50 mètres de largeur) à partir du 22 juillet. Ils débiteront à partir de l'avenue Francis-Chaveton dans le sens montant vers l'avenue du Maréchal-Foch. La zone située au droit du Monoprix, entre l'avenue du Maréchal-Foch et la rue de Montesquiou, ne sera pas modifiée pour le moment. Le projet se poursuivra depuis le carrefour rue de Montesquiou jusqu'au rond-point de la place Magenta dans le sens montant. Une bande cyclable sera également aménagée avenue du Général-Leclerc, en direction du rond-point. En plus de ces travaux, les passages piétons et les arrêts de bus seront mis aux normes pour améliorer la sécurité des piétons.

■ **Tram T2 : Fermeture entre Parc de Saint-Cloud et Porte de Versailles du 20 juillet au 22 août inclus** : Cette fermeture est nécessitée par la rénovation de six quais. Durant cette période, un service de bus de remplacement circulera dans les deux sens avec un passage prévu toutes les 3 à 10 minutes, aux horaires habituels du Tram.

■ **Horaires du Clodoald** : Ils seront à nouveau affichés sur des panneaux neufs dès la semaine prochaine.

■ **Calendrier des collectes du second semestre** : Ils seront distribués dès la fin de cette semaine.

Thierry ARNAUD, maire-adjoint en charge de la Solidarité, du logement, de l'action sociale, de la citoyenneté et de la santé

Thierry ARNAUD et les membres du Conseil municipal ont une pensée émue pour Pierre BALDINI qui a siégé au sein du Conseil municipal de Saint-

Cloud sous les mandatures de Jean-Pierre Fourcade et de Bertrand Cuny. Il fut premier adjoint au maire lors de son dernier mandat, de mars 1995 à mars 2001. Il a aussi été pendant de très longues années président de l'association ACTIVE et de l'association APAJ avant de devenir membre assidu du CCAS.

SOCIAL

■ **Plan canicule** : Le Département des Hauts-de-Seine est placé en vigilance orange depuis dimanche 23 juin (niveau 3 avec +31 °C la journée et plus de 21 °C la nuit pendant au moins trois jours). Un agent canicule a été recruté par la Ville comme chaque année depuis 2004. Il est en place depuis le 1^{er} juin jusqu'au 15 septembre. Il a contacté les associations locales, les médecins, les pharmaciens, les gardiens d'immeubles afin de faire connaître l'action de la Ville et de faciliter les échanges d'informations. Un registre nominatif permet de recenser les personnes âgées, handicapées ou isolées à leur domicile dans le but qu'elles soient connues des services publics. 71 personnes sont inscrites actuellement. Des appels leur ont été passés et des ventilateurs ont pu être distribués.

■ **Goûter de l'amitié de Lelégard** : Il a eu lieu jeudi 13 juin dans une ambiance festive. Les doyens de Pasteur, de Laval et de la Maison du Parc ont été honorés.

Logement

■ **Séminaire de lancement des travaux du PDALHPD** : Ce Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées va se dérouler de 2020 à 2025. Des précisions seront données lors d'un prochain Conseil municipal.

Thierry ARNAUD se félicite que la Métropole du Grand Paris ait mis en place un Plan de prévention du bruit dans l'environnement.

Eric SEYNAVE, maire-adjoint en charge des Finances, des affaires juridiques, des achats et de l'emploi

■ **L'Institut Curie** : Le démarrage du chantier est prévu en octobre 2019 avec un achèvement de la construction des nouveaux bâtiments pour 2021 (accueil de 200 chercheurs et de start-up qui exploiteront les brevets). Ensuite, les bâtiments existants seront rénovés pour une livraison effec-

tive fin 2023. Une réunion sera organisée dans les prochains jours avec les services techniques pour préciser l'organisation, le calendrier et l'information de la population. Le Conseil de surveillance, auprès duquel la Ville est représentée avec voix consultative, rejoint en tant que membre associé l'ensemble Paris Sciences et Lettres (PSL); cette université, qui regroupe les établissements prestigieux d'enseignement et de recherche (École normale supérieure d'ULM, École des Mines, Sorbonne...), a vocation à améliorer le classement mondial de ces écoles françaises renommées.

■ **Développement économique** : Le maire et les chefs d'entreprises se retrouvent mercredi 3 juillet, dans les locaux des Jardins de Saint-Cloud.

Caroline CHAFFARD-LUÇON, maire-adjoint en charge des Grands projets et du commerce

■ **Démolition et reconstruction de l'îlot des Avelines pour le futur marché des Avelines** : La négociation avec le maître d'œuvre lauréat du jury du 22 mai a abouti. La Commission d'appel d'offres se réunit lundi 1^{er} juillet pour attribuer officiellement le marché. Le projet sera présenté aux élus en réunion de Conseil municipal privé début septembre.

■ **Ouverture et fermeture des marchés forains** : Le marché des Avelines reste ouvert tout l'été. Les marchés du Centre et des Milons ferment respectivement du 2 au 22 août et du 4 au 24 août.

Brigitte PINAULT, maire-adjoint en charge de la Petite enfance, de l'éducation et de la jeunesse, excusée, rapportée par le maire

Éducation

■ **Jardin d'éveil La Palette Enchantée** : Les travaux de rénovation du marché couvert des Avelines conduisent à délocaliser à l'école maternelle Pasteur cet établissement associatif de Petite enfance, situé 38, boulevard de la République. Trois solutions se présentaient : Fermer la crèche pendant la durée des travaux et ainsi supprimer 20 places, installer la crèche pendant deux ans dans des modules préfabriqués ou implanter la crèche à proximité. Cette dernière solution a été retenue.

Afin de permettre cette implantation, la Ville a sollicité la fermeture d'une classe de l'école maternelle Pasteur, acceptée le 20 juin par la Directrice académique. L'école fonctionnera avec trois classes dès la rentrée prochaine avec en plus 20 berceaux de moyens et de grands. Cela a été rendu possible par

l'octroi de dérogations scolaires pour les maternelles Montretout et du Centre aux familles dont les aînés étaient scolarisés dans les écoles élémentaires de Montretout et du Centre. Contrairement à ce qui a été écrit, notamment sur les réseaux sociaux, la Ville n'a pas prévu, à terme, de fermer l'école. Bien au contraire, car dans le cadre du projet de La Source, un groupe scolaire maternelle et élémentaire devrait être créé.

Les travaux du jardin d'enfants n'impacteront pas la tranquillité des élèves durant les temps d'apprentissage puisque ces travaux seront réalisés durant les vacances de Toussaint et de Noël, la crèche ne déménageant que fin décembre. Plusieurs courriers et des réunions d'information ont permis d'apporter des réponses aux interrogations légitimes des parents.

■ **Réception annuelle des enseignants** : Elle a lieu jeudi 4 juillet prochain au musée des Avelines et toute la communauté éducative y est invitée.

■ **Carte scolaire 2019/2020 dans les Hauts-de-Seine** : Il est prévu 192 fermetures de classes en maternelles et élémentaires, contre 127 ouvertures, soit une disparition de 65 classes sur le département. À Saint-Cloud, il y aura une fermeture de classe à l'école Pasteur et à l'école élémentaire des Coteaux; une ouverture est prévue à l'école maternelle Centre et une réouverture aura lieu à l'école maternelle Montretout.

Christine CHAZELLE, maire-adjoint en charge du Développement durable

■ **Activités de la Renaissance** : Un stand de présentation est mis en place samedi 29 juin au marché des Avelines.

■ **Audit énergétique** : Il est en cours au jardin des Tourneroches pour analyser les consommations d'électricité.

■ **Composteurs** : Il n'y a pas eu de vente au mois de juin en raison des vacances qui approchent. En effet, il faut une bonne mise en route pour réussir le compostage. La prochaine vente aura lieu jeudi 19 septembre au service de voirie municipale, 18, rue de Garches, de 17 h à 19 h.

Delphine RENAUDIN, maire-adjoint en charge du Patrimoine communal (gestion et travaux), de la sécurité et de l'hygiène

■ **Commission communale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public** : Elle s'est rendue à

l'hôtel Mercure et à la résidence de Longchamp où des avis favorables ont été rendus.

■ **Travaux sur les bâtiments communaux** : Les accords-cadres relatifs à l'entretien des ascenseurs, des appareils de levage et des escaliers mécaniques et à la maintenance préventive et curative des systèmes de détection intrusion et de contrôle d'accès des bâtiments communaux ont été conclus. Un marché de rénovation des circulations et des préaux de l'école élémentaire du Val d'or a également été attribué. Les travaux des courts de tennis couverts des Coteaux sont achevés. Les chantiers d'été ont débuté (notamment ceux de la climatisation-ventilation aux 3 Pierrots et au gymnase des Tourneroches).

Ségolène de LARMINAT, maire-adjoint en charge de la Culture

■ **La Fête de la musique** : La musique a été fêtée dignement dans tous les quartiers de la ville le vendredi 21 juin. Il faut remercier les jeunes de l'association Les Papillons Blancs au musée, la chorale Cantabile et le conservatoire. L'animation de la soirée s'est poursuivie en partenariat avec les commerçants de la ville dans une ambiance très conviviale. Il faut également remercier l'ECLA, le fleuriste Le Chapelin-Fretz et les restaurants Le Magenta, Le Tabac du Val d'or, Le Provençal, Il Cararosso, Mistinguette et la Villa, sans oublier le service du Commerce.

■ **Les 3 Pierrots** : Ils ont tiré le rideau et fermé leurs portes pour quelques mois de travaux, mardi 28 mai, lors de la traditionnelle soirée de Revue de saison. De nombreux passionnés ont fait le déplacement et ont pu apprécier la richesse et la qualité de la programmation culturelle de la saison à venir. La fréquentation pour la saison 2018-2019 a été de 53372 spectateurs : 42931 pour le cinéma et 10441 pour le théâtre. Trois compagnies qui ont répété donneront leur création au festival d'Avignon cet été. De jeunes artistes accueillis ont été salués par la profession dont Justine Heynemann qui a reçu le prix de la mise en scène de la SACD.

■ **Médiathèque** : Comme l'an passé, jusqu'à 100 lycéens par jour sont venus travailler du 11 au 15 juin, semaine précédant les épreuves du baccalauréat. La musique était à l'honneur du 21 au 23 juin : la Chorale Cantabile vendredi 21 juin puis le conservatoire dans le cadre de son week-end annuel pour une série de concerts. La médiathèque et le musée participeront à la manifestation nationale Partir en livre du

10 au 21 juillet. Des contes, lectures et ateliers artistiques seront proposés dans les jardins des Avelines et des Tourneroches, sur le thème Des maisons et jardins dans les contes et dans l'art.

■ **Musée des Avelines** : L'exposition La France depuis Saint-Cloud, André Kertész et la revue *Art et Médecine* (1931-1936), s'achève samedi 13 juillet. De nombreux ateliers artistiques ont été proposés aux enfants mais aussi aux adultes dont la créativité a été inspirée des œuvres de Kertész. Une dernière conférence sur l'écrivain Pierre Mac Orlan, ami du docteur Debat et contributeur fidèle de sa revue, a été présentée samedi 15 juin devant un public conquis. Le musée ferme ses portes le dimanche 28 juillet et rouvre au public dimanche 1^{er} septembre avec un brunch proposé à partir de 12h.

■ **Le conservatoire** : L'établissement ferme ses portes pour l'été. Les membres de l'équipe administrative et le personnel enseignant seront heureux de retrouver les Clodoaldiens en septembre pour une rentrée musicale.

Marc CLIMAUD, maire-adjoint en charge des Sports et de l'animation

Sports

■ **Activités aquatiques AQUAFLUO** : Cette manifestation a eu lieu samedi 15 juin de 14h à 18h. Pour la première fois, les enfants de l'École municipale des sports aquatiques pouvaient en profiter de 10h à 12h. 528 personnes se sont présentées. Il faut remercier le personnel de la piscine pour cette organisation.

■ **Canicule et piscine** : Les horaires d'ouverture au public sont augmentées de 17 heures sur la semaine ; la température de l'eau du petit bain est abaissée.

■ **Canicule et pratique du sport** : Les terrains de football sont fermés, les terrains de tennis sont inaccessibles en journée jusqu'à la fin de l'épisode caniculaire. L'ouverture des gymnases est étudiée en relation étroite avec les associations sportives.

■ **Résultats sportifs de la saison des clubs** : Ils sont publiés dans le numéro d'été de *Saint-Cloud Magazine*.

■ **Coupe du Monde féminine de football** : En cas de participation de la France à la finale, la retransmission du match sera proposée sur grand écran au Carré dimanche 7 juillet à 17h.

■ **Courts de tennis couverts des Coteaux** : Ils seront ouverts début septembre.

Animations

■ **Bal et pique-nique du 14 juillet au jardin des Tourneroches** : Afin de mieux accueillir les Clodoaldiens et de préserver leur sécurité, un système de pré-réservation est ouvert sur le site Internet de la Ville depuis le 1^{er} juin. 1400 pré-réservations (entrées réservées jusqu'à 21 h) ont déjà été effectuées.

Rappel : Chacun peut choisir le nombre de personnes à inscrire (avec un maximum de 8 personnes, bébé inclus). Les personnes concernées reçoivent par mail leur(s) réservation(s). Elles peuvent ensuite se présenter à l'entrée, munie de leur(s) réservation(s) imprimées(s) ou enregistrée(s) sur leur smartphone. Toute pré-réservation effectuée ne garantit pas un accès au jardin au-delà de 21 h.

■ **Forum des associations** : Il est prévu samedi 7 septembre, de 14 h à 18 h à l'hippodrome. L'édition 2019 devrait attirer un public jeune et familial à travers une expérience de ludification intitulée L'empire des Lego®. Ce challenge collaboratif mêle constructions grandeur nature, stratégie et réalité virtuelle, pour laquelle le public, dès l'âge de 6 ans, aura la possibilité de s'inscrire sur place. D'autres animations seront proposées : parcours ludique à vélos pour les enfants de 4 à 12 ans, balade à dos de poneys, démonstrations sportives...

■ **Le Grand Apéro** : Organisé par les élus délégués de quartier, il a lieu samedi 14 septembre de 18 h à 23 h au jardin des Tourneroches et a pour thème le Far-West. Les personnes qui le souhaitent pourront venir déguisées. Des attractions seront prévues pour les plus jeunes.

■ **Challenge de tennis inter-quartiers** : Proposé conjointement par les élus délégués de quartier et l'UAS tennis, il est organisé samedi 21 septembre. Les inscriptions sont prises à partir du 1^{er} septembre.

Olivier BERTHET, maire-adjoint en charge de la Sécurité publique, des anciens combattants et de la sécurité routière

■ **Commémoration de l'Appel du 18 juin** : Ce fut une belle cérémonie en présence de nombreux participants dont beaucoup d'enfants. Il faut les remercier et associer à ces remerciements le service Fêtes et cérémonies.

■ **Sécurité publique** : À compter du 1^{er} juillet, la Police municipale dispose d'un effectif de sept agents. Un huitième agent est en cours de recrutement. Le Pôle sécurité (Police municipale, ASVP, CSU) dispose actuellement de 27 personnes.

- Les nouveaux horaires de la Police municipale et du CSU, entérinés en réunions du Comité technique et du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), sont mis en place dans les prochains jours :

- La Police municipale : de 7 h 30 à 22 h du lundi au jeudi (sauf le lundi : 8 h); de 7 h 30 à minuit le vendredi et de 15 h 45 à minuit le samedi.
- Le CSU (vidéo-protection) : de 7 h 30 à 22 h du lundi au vendredi.

Un deuxième véhicule Duster a été commandé pour la Police municipale. Compte tenu des horaires tardifs certains jours et du contexte à risques accrus pour les policiers municipaux, il a été décidé de renforcer la protection des policiers municipaux en les dotant de gilets pare-balles et de pistolets. Les dispositions réglementaires, notamment la vérification d'aptitude tant physique que psychologique au port d'arme, sont scrupuleusement suivies. Des formations au tir (six séances par an) et des séances d'entretien physique leur seront régulièrement dispensées.

Nicolas PORTEIX, conseiller municipal délégué à la Citoyenneté et au quartier Centre/Village

■ **Élections européennes du dimanche 26 mai** : Il y a eu 12 198 votants sur 19 481 électeurs inscrits, soit un taux de participation de 62,61 %. Il faut remercier les présidents, les vice-présidents, les assesseurs, les délégués, les scrutateurs et les agents municipaux qui ont travaillé dans chacun des 21 bureaux de vote et ont permis tous ensemble la bonne tenue du scrutin. Une quinzaine de problèmes d'inscriptions ont été liés pour la plupart à des radiations intervenues pendant la mise en place du registre unique électoral. Les électeurs Clodoaldiens qui n'ont pas reçu de carte d'électeur sont invités à vérifier leur inscription électorale, soit sur le site Internet www.service-public.fr soit sur au service des Affaires générales en mairie.

Mireille GUEZENEC, conseiller municipal délégué aux seniors et au quartier Hippodrome/Fouilleuse, excusée rapportée par Thierry ARNAUD

■ **Espace d'animation des Coteaux** : Un après-midi très conviviale a été organisé pour partager les souvenirs d'enfance. Les activités traditionnelles se sont poursuivies : jeux de société, art plastique, gymnastique douce, conférences informatique et ateliers pour débutants, art floral.

■ **Sortie des seniors à Saint-Cloud** : Les seniors se sont rendus à la crèche La Farandole pour assister à un spectacle, ils ont partagé un pique-nique. Au musée des Avelines, ils ont participé à un atelier de collage. Un karaoké dansant à la Résidence les Heures Claires leur a été proposé, en présence de nombreux résidents, dans le cadre de la Fête de la musique.

■ **Sortie des seniors hors de Saint-Cloud : Ont été organisées** : une sortie à Gerberoy, un des plus beaux villages de France, suivie d'une visite guidée de l'Abbatiale de Saint-Germer-de-Fly; un après-midi au Château de Versailles pour assister au spectacle la *Comédie des animaux*; une soirée à la Seine Musicale pour le concert du chœur des Collèges des Hauts-de-Seine. Une sortie est prévue lundi 1^{er} juillet à Honfleur et Deauville; une visite du Parc de Montretout devrait avoir lieu mardi 2 juillet.

Toutes les activités prévues cette semaine ont dû être supprimées en raison de la canicule; elles devraient être repropo-sées dans les prochains mois.

Anne COVO, conseiller municipal délégué à la Petite enfance, excusée, rapportée par Céline MARTIN

■ **Fermeture des établissements municipaux de Petite enfance pour les vacances d'été** : Du vendredi 26 juillet au soir au mardi 27 août au matin, le 26 août étant la journée pédagogique annuelle pour l'ensemble des équipes.

■ **Commission d'attribution des places en crèche** : Les chiffres précis seront présentés au Conseil municipal de septembre.

■ **Canicule** : Il faut rassurer les familles. Les crèches sont équipées de climatiseurs. Les agents sont formés pour faire face à ces situations; le service Petite enfance est très au fait de la gestion de la période de fortes chaleurs.

Fêtes de fin d'année : Elles ont débuté dans les établissements, à l'abri des fortes chaleurs. C'est toujours un plaisir pour les petits et les grands.

Il faut remercier le personnel des établissements pour le travail accompli cette année encore avec professionnalisme, écoute et attention auprès des familles. Il leur est souhaité de bonnes vacances reposantes.

Jean-Christophe PIERSON, conseiller municipal délégué au Commerce et à l'artisanat

■ **Le Label Saint-Cloud** : Cette initiative municipale doit permettre de réunir les commerçants, les

créateurs, les artisans ou les entreprises qui créent ou innovent à Saint-Cloud. La remise des prix par le maire aura lieu jeudi 17 octobre à 19h30 en salle des Mariages. Un petit livret des seize labellisés sera édité. Une exposition des créations des labellisés y sera présentée ce même jour et le lendemain vendredi 18 octobre. Ces créations seront vendues vendredi 13 et samedi 14 décembre dans la salle du Grand Livre au Carré.

■ **Vie commerciale** : Quartier Centre/Village : La Boutique Finlange, place Silly, déménagement début septembre au 3, rue de l'Église, anciennement Tant que le loup n'y est pas. Sur une surface beaucoup plus importante, elle vendra des vêtements pour enfants mais aussi des articles de puériculture et des jouets.

Clémence JOMIER, conseiller municipal délégué à la Communication, excusée, rapportée par Nicolas PORTEIX

■ **Nouveau site Internet de la Ville** : La majorité municipale, en partenariat avec le service communication et notamment Alexia Fourcaud et Ericka Carpentier, ont l'immense joie de vous faire part de la future re-naissance du site Internet de la Ville www.saintcloud.fr ainsi que de la naissance de l'application mobile, prévues le 10 juillet.

Il faut remercier vivement Alexia Fourcaud et Ericka Carpentier qui déploient beaucoup d'énergie dans ce beau projet.

Edith SAGROUN, conseiller municipal délégué à la Jeunesse

■ **Bilan de l'année scolaire 2018/2019** : Bien remplie, elle a été rythmée par de nombreuses activités proposées à l'Accueil Jeunes qui s'achèveront par la fête de fin d'année ce vendredi 28 juin. Elle a été également l'occasion d'octroyer de nombreuses Bourses Initiatives Jeunes et de mettre en place des sessions de PSC1. Un tournoi de football a été organisé par le Conseil des Jeunes. Une conférence et des ateliers ont été présentés en partenariat avec l'AIAPÉ, sur le thème *Nos enfants, les écrans et nous*. De nombreux collégiens ont participé activement aux commémorations nationales. Enfin, il faut se louer des nouveaux partenariats présents et à venir avec les collèges de la ville.

Edith SAGROUN remercie le personnel du service Jeunesse pour son appui et l'Accueil Jeunes pour son action et son engagement tout au long de l'an-

née ; elle souhaite également de très bonnes vacances aux collégiens et collégiennes ainsi qu'aux lycéens et lycéennes.

Sacha GAILLARD, conseiller municipal délégué à la Politique du handicap

■ **Changer son Regard sur le Handicap** : Le thème de la prochaine édition est la sensibilisation des plus jeunes. La réflexion se poursuit sur la préparation de cet évènement proposé fin novembre, début décembre 2019.

■ **Commission communale pour l'accessibilité (CCA)** : La réunion a eu lieu jeudi 20 juin à 18h. Un bilan a été dressé des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, de la voirie et des logements sociaux. Un point a été établi sur l'avancement de l'agenda d'accessibilité qui concerne les bâtiments privés recevant du public. Enfin, un récapitulatif de l'offre culturelle et sportive accessible aux personnes handicapées a été présenté. Les usagers ont pu partager leurs remarques sur l'accessibilité de la ville au cours de cette réunion.

DÉLIBÉRATIONS

Lundi 24 juin, les projets de délibérations ont été étudiés par la Commission des Finances et, pour ce qui la concerne, par la Commission des Travaux. Les deux rapporteurs, **Céline MARTIN pour les finances** et **Nicolas PORTEIX pour les travaux**, donnent connaissance au Conseil des observations formulées et des avis émis.

ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 43 : Élection du secrétaire de séance**

En début de séance, **Sacha GAILLARD** est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

URBANISME

Rapporteur : Abdel-Ilah AZMI

■ **Délibération n° 44 : Approbation de la charte pour une bonne urbanisation suite à la concertation de la population, Les constructions, parlons-en !**

Après une première concertation dédiée au budget, organisée de mars à mai 2016, qui a valu à la Ville

le Prix Territoria d'Or dans la catégorie Gouvernance, plus de 600 Clodoaldiens ont pu participer à la concertation lancée en 2018, *Les constructions, parlons-en !* Entre octobre 2018 et février 2019, ils se sont retrouvés pour trois réunions-débats et un atelier d'approfondissement. Le maire a présenté une synthèse et a dressé un bilan de l'ensemble de la concertation mercredi 6 février aux 3 Pierrots. Ainsi, ces échanges ont-ils abouti à des recommandations pour la bonne urbanisation de Saint-Cloud, retranscrites dans une charte de bonnes pratiques.

Cette charte complète le Plan local d'urbanisme par le regard des habitants, sans pour autant être prescriptive. Elle reprend ainsi leurs contributions et leur traduction par l'urbaniste, avec une approche plus technique. Elle se compose de trois parties spécifiques, correspondant à trois axes de réflexion et d'analyse : l'échelle de la ville, de la rue et de la résidence. Ce document sera transmis aux participants à la concertation et sera communiqué aux promoteurs immobiliers, demandeurs d'autorisations d'urbanisme.

Le Conseil municipal approuve la charte pour une bonne urbanisation, suite à la concertation de la population *Les constructions, parlons-en !* (abstentions des cinq membres du groupe *Saint-Cloud, c'est vous* qui « *regrettent l'anachronisme de la démarche qui intervient après le vote du PLU. Il aurait été préférable de consulter la population auparavant* »)

■ **Délibération n° 45 : Convention d'intervention foncière entre la Ville de Saint-Cloud, l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense et l'Établissement Foncier Île-de-France**

La compétence de l'Établissement Public Foncier Île-de-France a été étendue à l'ensemble de la Région depuis le 1^{er} janvier 2016, entraînant la dissolution des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val-d'Oise et des Yvelines.

Partenaires de 304 collectivités, l'EPF Île-de-France, présent dans la majorité des zones urbaines de la région, a pour vocation principale d'assurer le portage financier d'opérations d'aménagement pour le compte des collectivités avec lesquelles il est lié par convention. Ainsi, la Ville et l'EPF 92 ont signé une convention cadre le 16 octobre 2008 désignant le site dit de La Source comme secteur pré-opérationnel. Quatre avenants à la convention ont prévu, par la suite, d'autres secteurs d'intervention : République/Coutureau, (avril 2009), Pasteur/Porte jaune (mars 2012),

Gounod (17 juillet 2012); enfin un avenant n° 4 d'octobre 2014 a prorogé les délais d'intervention à onze ans à compter de la date de la signature de la convention cadre. Afin de réaliser les acquisitions, le maire, par décisions, a délégué le droit de préemption urbain à l'EPF pour chacun de ces secteurs.

Il est nécessaire de renouveler la convention cadre qui arrive à échéance le 16 octobre 2019 afin de poursuivre les acquisitions foncières. Suite à la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté, le droit de préemption urbain (DPU) a été transféré au territoire. Le 23 février 2017, le Conseil de territoire de l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense (EPT POLD) a permis de déléguer le DPU et le DPU renforcé aux « opérateurs » et notamment à l'EPF pour les quatre secteurs conventionnés à Saint-Cloud. La convention proposée est ainsi tripartite entre la Ville, l'EPT POLD et l'EPF Île-de-France. Elle sera soumise ensuite au bureau du Conseil de territoire, en septembre 2019. Ce document reprend les termes de la convention précédente pour les secteurs d'intervention, toujours sous maîtrise foncière de l'EPF Île-de-France.

Le Conseil municipal, unanime, autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer la convention cadre avec l'Établissement public territorial Paris Ouest La Défense et l'Établissement Public Foncier Île-de-France afin de poursuivre l'acquisition des parcelles situées en secteurs de projet.

FINANCES

Rapporteurs : Eric SEYNAVE (n° 46 et 47), Ségolène de LARMINAT (n° 48) et Marc CLIMAUD (n° 49)

■ Délibération n° 46 : Décision modificative n° 1 au budget primitif 2019

Le Conseil municipal a la possibilité de modifier le budget de la Ville jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique. En outre, il peut encore, jusqu'au 21 janvier de l'année suivante, apporter au budget les modifications permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement pour régler les dépenses engagées avant le 31 décembre et inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections ou entre les deux sections. La présente décision modificative n° 1 a pour objet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent et de proposer des réajustements de crédits en recettes et en dépenses.

Le résultat excédentaire de l'exercice 2018, exceptionnel car consécutif aux cessions foncières réalisées en 2018, permet d'augmenter très fortement l'autofinancement et par conséquent de diminuer l'inscription de dette pour l'année 2019.

1) Le Fonctionnement

Les recettes sont prévues à la hausse : + **237 935 €**.

- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** a été notifiée en avril : 1 534 797 € pour l'année 2019, soit une diminution de 225 972 € (-12,83 %) par rapport à l'année 2018; elle est compensée essentiellement par les recettes complémentaires suivantes : impôts locaux (+ 300 134 €), pénalités perçues (+ 74 500 €), compensation de fiscalité (+ 28 004 €) et une subvention de l'État pour le musée des Avelines (+ 41 000 €). Le complément de fiscalité résulte de la notification des prévisions de bases arrêtées par les services fiscaux et notifiées en mars dernier.

Les dépenses sont augmentées de **388 509 €** dont :

- **Le FSRIF 2019**, arrêté le 6 juin, qui s'élève à 3 136 149 €, (3 198 159 € versés par la ville en 2018, soit -1,94 % en 2019). Le montant prévisionnel de 3 200 000 € inscrit au budget primitif 2019 est donc réduit de 63 851 €.

Les inscriptions des montants définitifs de FPIC et du Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) seront réalisées lors d'une prochaine décision modificative. En effet, ces deux contributions relèvent du Territoire et sont en cours de négociation; elles seront tranchées dans le cadre du pacte fiscal et financier adopté par l'EPT au second semestre 2019.

- **Une subvention de 150 000 €** est attribuée à la **Caisse des Écoles** afin d'ajuster la trésorerie de cet établissement public local (liée au décalage des versements de la Caisse d'allocations familiales).

- Les autres montants (302 360 €) viennent compléter les budgets de différents services.

2) L'investissement

Les recettes sont prévues à la **baisse pour un montant de 4 590 515 €**, due à une diminution de prévision des emprunts de 4 688 953 €. Il faut noter cependant les attributions d'une subvention d'État de 64 277 € pour l'église Saint-Clodoald et d'une subvention de la Région de 22 680 € pour le jardin des Tourneroches.

Les dépenses sont augmentées de 284 152 € en raison de crédits complémentaires destinés pour l'essentiel aux travaux réalisés par les services techniques, à l'aménagement du City Park et au reversement de la Taxe locale d'équipement.

3) L'endettement

Le budget primitif 2019 a été adopté avec une inscription d'emprunt de 7 347 200 € qui est diminuée de 4 688 953,42 € pour s'établir à 2 658 246,58 €. Pour mémoire, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 31 977 582,11 €, soit 1 067 € par habitant. La prévision en charge d'intérêts s'élève à 780 000 € et le remboursement du capital à 2 120 000 €.

4) Le virement à la section d'investissement

Ce virement augmente de 4 800 726,04 € et est ainsi porté à 4 914 726,04 € pour l'année 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du budget de la Ville pour l'exercice 2019 pour un montant de 10 164 407,72 €, qui s'établit ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	5 189 235,04 €	5 189 235,04 €
Section d'investissement	4 975 172,68 €	4 975 172,68 €
TOTAL	10 164 407,72 €	10 164 407,72 €

■ Délibération n° 47 : Subvention à la Caisse des Écoles pour l'année 2019

Cet établissement public local assure la gestion des nouveaux rythmes scolaires et des activités périscolaires : accueils du matin et du soir, accueils de loisirs, ateliers du midi et activités de l'École municipale des Sports. Le budget de la Ville, quant à lui, prend en charge la rémunération des directeurs et directeurs adjoints de structures d'accueil.

Les différents ajustements apportés sur les rythmes scolaires ont impacté très fortement l'équilibre du budget de la Caisse des Écoles depuis 2014 et particulièrement les financements servis par la Caisse d'allocations familiales avec des échéanciers de versement très irréguliers. Ainsi en 2017 et 2018, la Ville n'a pas subventionné cet établissement. En 2019, le décalage des versements de la Caisse d'allocations familiales, consécutif à la mise en place du financement Plan mercredi, conduit à proposer d'attribuer une subvention à cet organisme.

Le Conseil municipal, unanime, fixe la subvention de la Ville à la Caisse des Écoles à 150 000 € pour 2019.

■ Délibération n° 48 : Lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire pour la restauration des peintures du chœur de l'église Saint-Clodoald.

La Ville a engagé des travaux de rénovation sur le bâti et sur la restauration des œuvres peintes du chœur de l'église Saint-Clodoald pour un montant estimé à 617 397 € HT, dont 321 385 € dédiés à la restauration des peintures du chœur. Des subventions ont été obtenues auprès de la Région Île-de-France pour la restauration des peintures et la rénovation du bâti de l'église (160 954 €); auprès du Département (103 000 €) et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (64 277 €) pour la restauration des peintures du chœur. Il est proposé de lancer une campagne de financement participatif, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, afin de compléter ces aides financières. Les frais de gestion prélevés par la Fondation sur les dons versés s'élèvent à 6 %. La Fondation du Patrimoine pourra apporter une participation financière complémentaire aux dons collectés. Le montant de cette contribution additionnelle, appelée aussi abondement, sera déterminé ultérieurement.

Le Conseil municipal, unanime, approuve le lancement d'une campagne du mécénat populaire auprès de la Fondation du Patrimoine. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine ainsi que tous les documents, actes et pièces afférents.

■ Délibération n° 49 : Participation de la Ville de Saint-Cloud au tournoi de football des villes jumelées 2019

Saint-Cloud est jumelée aux villes de Frascati, Courtrai, Bad Godesberg et Windsor-Maidenhead. Les cinq villes jumelles se retrouvent tous les deux ans à l'occasion du tournoi de football des villes jumelées. En 2019, la Ville participe au tournoi organisé à Courtrai du 20 au 22 septembre 2019. La participation demandée par les organisateurs - la ville de Courtrai - sera prise en charge par la Ville pour un montant de 100 € par personne. Saint-Cloud sera représentée par dix jeunes Clodoaldiens et un coach.

Le Conseil municipal, unanime, autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer la convention avec la Ville de Courtrai fixant les modalités de versement de la participation de notre ville qui s'élèvera à 1 100 €.

ESPACE PUBLIC, VOIRIE ET TRANSPORTS

Rapporteur : Dominique LEBRUN

■ **Délibération n° 50 : Modification n° 7 à la délégation de service public pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie du 24 février 2010**

Le stationnement payant sur et hors voirie est délégué à la société Indigo depuis le 24 février 2010 par une convention de concession pour l'exploitation de ce service public d'une durée de douze ans. Elle a fait l'objet de six avenants pour ajuster le nombre de places payantes (dans la limite de 20 %, sur voirie) ; intégrer le parking Huet dans le périmètre de la délégation ; modifier le zonage applicable au tarif résident (passage de dix à deux secteurs) et la tarification qui s'y rattache ; créer un tarif « commerçant », étendre la liste des bénéficiaires du tarif résident, mettre en œuvre le paiement du stationnement par téléphone mobile ; étendre le stationnement payant à tout le territoire de la ville et prendre en compte la réforme du stationnement issue de l'application de la loi MAPTAM (dépénalisation) ; modifier à la baisse le volume annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) et ajuster le nombre de places payantes en zone verte.

La Ville doit de nouveau modifier le contrat de délégation, conformément aux dispositions légales, pour :

- la prise en compte des évolutions de la gestion comptable et financière de la Ville, assurée désormais par la Trésorerie municipale de Rueil-Malmaison ;
- l'extension du quart d'heure gratuit après 19h30 dans les parkings Orléans et Carnot, pour faciliter le stationnement des utilisateurs du Carré ;
- l'ajustement du nombre de places payantes en zone verte, avec l'intégration de six places de stationnement au 7, rue de la Source ;
- l'application d'un nouveau tarif à certaines catégories de visiteurs (membres des familles et amis de résidents clodoaldiens dans la limite de dix jours par an).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de modification n° 7 à la convention de concession pour l'exploitation du stationnement payant sur voirie et hors voirie du 24 février 2010 ; il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer cette

modification ainsi que tout acte y afférent avec la société Indigo Infra CGST.

■ **Délibération n° 51 : Installation d'une consigne sécurisée Veligo sur le domaine public – Fixation des tarifs d'abonnement**

La Ville souhaite mettre en place une consigne Véligo à la fin de l'année, dans la partie haute de la gare SNCF, au niveau du 5, rue Armengaud pour compléter l'offre de stationnement gratuit déjà existant (arceaux deux-roues). Cet espace sécurisé permettra de garer les vélos 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 avec de petites interventions possibles. 40 places de stationnement sont prévues sur deux niveaux, dont dix places équipées de boîtiers de recharge pour vélos électriques. L'accès à la consigne sera réservé aux usagers disposant d'un abonnement mensuel ou annuel ; ils pourront s'inscrire à distance au moyen d'une adresse mail contact ou par courrier. **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'une consigne sécurisée Véligo pour stationner les vélos. Il fixe les tarifs de ce service à 2 € pour un abonnement mensuel et à 20 € pour un abonnement annuel.**

■ **Délibération n° 52 : Convention d'occupation du domaine privé pour la mise à disposition d'un parking situé 50, rue de la Porte jaune**

La municipalité a été sollicitée par les riverains de la résidence Villa Jean Chieze pour régulariser l'occupation du parking de 200 m², situé 50, rue de la Porte jaune, qui appartient à la Ville depuis 2006, date à laquelle il lui a été cédé par le Département des Hauts-de-Seine. Il avait été inclus dans le permis de construire de la résidence pour répondre aux exigences du Plan d'occupation des sols en matière de stationnement. Il est entretenu et a été aménagé par l'association syndicale libre de la résidence. Le 28 mars 2019, le Conseil municipal, unanime, a constaté le déclassement de ce parking. La régularisation de l'occupation est prévue par la signature d'une convention d'occupation du domaine privé qui prévoit la mise à disposition pour une durée de 50 ans, la gratuité d'occupation en contrepartie des frais d'entretien, de réparation et des aménagements nécessaires à l'utilisation en toute sécurité du parking ; la facilité de désengagement des deux parties pour quelque motif que ce soit et la responsabilité de l'occupant en cas d'accidents, dégâts ou dommages de quelque nature que ce soit.

Le Conseil municipal, unanime, autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer la convention d'occupation.

PETITE ENFANCE, ÉDUCATION ET JEUNESSE

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 53 : Fixation des tarifs de la restauration collective pour les usagers scolaires et périscolaires pour l'année scolaire 2019-2020**

La restauration collective a été confiée à la société ELRES, choix approuvé par le Conseil municipal le 18 mai 2017. Il est proposé d'appliquer aux tarifs de l'année scolaire 2019-2020 l'évolution de la formule de révision de prix du contrat de délégation de service public, soit une augmentation de 1,6 % :

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer :

- Les tarifs unitaires des restaurants scolaires et périscolaires

Barème familial	1 ^{er} enfant et 2 ^e enfant	3 ^e enfant
Taux d'effort	0,29 %	0,26 %
Tarif plancher	0,50 €	0,50 €
Tarif plafond	5,98 €	5,98 €
Panier repas (projets d'accueil individualisé)	1,39 €	

N.B : Le taux d'effort sera appliqué pour les paniers repas si le tarif payé par la famille avait été inférieur à 1,39 €.

Le Conseil municipal autorise l'application à caractère social du tarif plancher après évaluation.

- Le tarif unitaire du repas :

4,12 € TTC pour les enseignants des écoles maternelles et élémentaires publiques de la Ville et 6,77 € TTC pour les élèves de l'Institution Saint Pie X.

■ **Délibération n° 54 : Les tarifs des séjours de vacances pour l'année scolaire 2019-2020**

Comme les années précédentes, la ville propose une palette diversifiée de séjours de vacances à destination des jeunes clodoaldiens pour toutes les vacances scolaires. Les différents thèmes sont

élaborés en fonction des saisons et des attentes. Le Conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs journaliers des séjours de vacances 2019/2020 qui se voient appliquer une augmentation de 1,6 % correspondant à la dernière évolution de l'indice des prix sur l'année glissante.

	Tarif journalier des séjours de vacances municipaux à Tamié (hormis séjours de ski)		Tarif journalier des séjours de ski à Tamié et des séjours municipaux hors Tamié		Tarif journalier des séjours de vacances externalisés pour les adolescents		
	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant	
Tarif plancher	10,80 €	7,90 €	13,30 €	9,70 €	23 €	19,40 €	
Taux d'effort	2,40 %	1,90 %	3,60 %	2,80 %	6,10 %	5 %	
Tarif plafond	43,60 €	31,50 €	53,10 €	38,10 €	91,90 €	77,30 €	
Familles non contribuables à Saint-Cloud	65 €						

■ **Délibération n° 55 : Les tarifs des classes de découverte – année scolaire 2019-2020**

Les écoles publiques et privées sous contrat d'association du 1^{er} degré de la Ville prévoient dans l'élaboration de leurs projets d'école la mise en place de classes de découverte sur le centre de vacances de Tamié, conformément à la législation en vigueur. La Ville accompagne l'Éducation nationale dans ces séjours, prenant en charge financièrement les dépenses liées au transport, à l'encadrement, à

l'hébergement, aux repas et aux activités pédagogiques. Le principe du taux d'effort est appliqué dans le calcul de la participation familiale.

Les tarifs des classes de découverte 2019-2020 se voient appliquer une augmentation de 1,6 % correspondant à la dernière évolution de l'indice des prix sur l'année glissante. Ils sont votés à l'unanimité par le Conseil municipal.

	1 ^{er} enfant	2 ^e enfant
Taux d'effort	2,30 %	1,90 %
Tarif plancher	7 €	5,20 €
Tarif plafond	27,80 €	20,80 €

SPORTS

Rapporteur : Marc CLIMAUD

■ **Délibération n° 56 : Mise en place d'un règlement intérieur d'utilisation du hall d'accueil des terrains de tennis municipaux des Coteaux**

Un règlement intérieur doit être mis en place pour le hall d'accueil des terrains de tennis couverts des Coteaux, dont les travaux s'achèvent et qui seront accessibles au public dès septembre 2019. Les dispositions prévues permettront de garantir l'intégrité des biens et des personnes au sein de l'équipement sportif.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la mise en place d'un règlement intérieur d'utilisation du hall d'accueil de ces terrains de tennis municipaux; il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer le présent règlement, applicable dès le 1^{er} septembre 2019.

■ **Délibération n° 57 : Modification du règlement intérieur d'utilisation des terrains de tennis municipaux**

Le règlement intérieur d'utilisation des terrains de tennis municipaux doit être modifié avec la mise en place de terrains de tennis couverts aux Coteaux; il doit par ailleurs prendre en compte les conditions d'accès, notamment l'évolution des outils de mobilité douce.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le règlement intérieur d'utilisation des terrains de tennis municipaux, avec application au 1^{er} septembre 2019. Il autorise le maire, ou l'élu délégué, à signer le présent règlement.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 58 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2019**

Il est proposé au Conseil municipal la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal. Cinq postes sont créés et dix-huit postes sont supprimés. Les effectifs budgétaires sont portés temporairement à 516. Ce nombre théorique n'est pas le reflet du nombre réel d'agents travaillant pour la Ville.

Ces dispositions sont approuvées unanimement.

■ **Délibération n° 59 : Règlement des frais de déplacement**

De nouveaux textes réglementaires concernant le remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires ont été adoptés début 2019 pour les agents de l'État. Ces nouveaux textes sont l'occasion pour la Ville d'actualiser le règlement des frais de déplacement liés à une mission, un stage, une formation ou un concours, adopté initialement en décembre 2009. Ce nouveau règlement, favorable aux agents, a été présenté au comité technique pour avis le 18 juin 2019. Il devrait engendrer une dépense supplémentaire d'environ 500 € par an.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le règlement des frais de déplacement présenté aux élus; les taux de remboursement seront modifiés automatiquement à chaque publication d'un texte réglementaire.

■ **Délibération n° 60 : Nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expérience et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) - Modificatif n° 2 relatif aux grades de conservateur de bibliothèque de la filière culturelle et de médecin territorial de la filière médico-sociale**

La Ville a adopté le 1^{er} février 2018 un nouveau régime indemnitaire qui a vocation à s'appliquer à l'ensemble des agents de la ville (sauf la Police municipale). Tous les agents n'étaient pas concernés, dans l'attente de publication des décrets d'application pour les cadres d'emplois manquants. Le nouvel arrêté ministériel du 14 mai 2018 a permis au Conseil municipal d'adopter en décembre 2018 une délibération étendant le RIFSEEP aux grades de la Fonction publique territoriale relevant de la filière culturelle intéressant directement la Ville : attachés territoriaux de conservation du patrimoine; bibliothécaires territoriaux et assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques. Depuis, un agent a été promu en interne au grade de conservateur de bibliothèque et doit être officiellement nommé au 1^{er} juillet. Par ailleurs, l'arrêté du 13 juillet 2018 permet la transposition du RIFSEEP aux médecins territoriaux.

En conséquence, le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, avec application à compter du 1^{er} juillet 2019, les dispositions du nouveau régime indemnitaire aux agents de la Ville relevant des cadres d'emplois de conservateur des bibliothèques de la filière culturelle et de médecin territorial de la filière médico-sociale. Il leur sera appliqué, comme pour l'ensemble des autres grades, l'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE) ainsi que du complément indemnitaire prenant en considération l'engagement professionnel et la manière de servir (CIA). L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.

■ **Délibération n° 61 : Désignation d'un conseiller municipal pour siéger au Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction publique territoriale**

Un nouveau conseil de discipline de recours des agents contractuels de la Fonction publique territoriale est mis en place pour examiner les recours présentés par les agents contractuels contre leurs sanctions disciplinaires. Cette instance paritaire est placée auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour l'ensemble des collectivités de la région d'Île-de-France ; elle est composée de représentants du personnel désignés par les organisations syndicales et de représentants des collectivités et des établissements publics territoriaux d'Île-de-France, parmi lesquels des représentants des communes de plus de 20 000 habitants.

Le Conseil municipal désigne Thierry ARNAUD, 2^e maire-adjoint en charge de la Solidarité, du logement, de l'action sociale, de la citoyenneté et de la santé, pour participer au tirage au sort réalisé par le président du conseil de discipline de recours, qui doit désigner trois titulaires et trois suppléants qui représenteront les communes de plus de 20 000 habitants. S'il est tiré au sort, Thierry ARNAUD pourra assister aux réunions de cette instance disciplinaire. (Pierre CAZENEUVE, Morane SHEMTOV, Catherine NADO et Xavier BRUNSCVICG ne prennent pas part au vote)

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe Saint-Cloud, c'est vous

1) *Suite à la nouvelle affectation annoncée dans la presse par le Conseil général du bâtiment Charles X en musée qui abriterait une collection privée de*

tableaux des 17^e et 18^e siècle, ce dont nous nous réjouissons, pouvez-vous nous confirmer qu'il s'agit bien de la parcelle de 5 200 m² se limitant à l'aile est des bâtiments et à ses abords immédiats achetée 6,5 millions par le département à l'État en 2012 et d'autre part que le programme qui prévoyait la réalisation de 250 logements étudiants n'est pas impacté ? Où seront stockées les archives du Conseil général ? (question présentée par Elisabeth CALGARO)

Éric BERDOATI confirme que le Président du Conseil départemental a négocié avec monsieur ROSENBERG, grand spécialiste de la peinture du 17^e siècle, l'installation de sa collection sur le site de la caserne Sully qui a fait l'objet d'une vente entre l'État et le Département pour un montant de 11 millions d'euros. Cette vente présentait deux conditions constitutives du prix : la mise en place des archives départementales, compétence de l'État que le Département exerce, et la construction de 7 000 m² de SHON pour du logement destiné aux étudiants ou jeunes actifs, disposition que la Ville soutient. À la suite de la communication officielle du Département sur ce changement de destination de l'ensemble du site, Éric BERDOATI a saisi par écrit les Préfets de Région et du Département, s'étonnant du changement de destination du site. En dehors de cette problématique, il faut reconnaître que l'implantation future sur la commune d'une collection de peintures du 17^e siècle de cette ampleur est exceptionnelle et c'est un projet extrêmement porteur. Éric BERDOATI soutient cependant la décision de l'État de vendre ce site pour y installer des archives et des logements sociaux. Si l'État renie sa signature et son engagement, il doit être responsable de ses actes et ne pas reprocher à la Ville son inactivité en termes de logements sociaux.

2) *Au Conseil municipal de mars dernier, Monsieur le maire, vous avez assuré les parents d'élèves de l'école du Centre de votre soutien compte tenu de la fermeture d'une classe pour la 2^e année consécutive. Quelles sont vos actions pour maintenir la qualité de l'enseignement d'ici septembre ?* (question présentée par Géraldine MAGNIER)

Éric BERDOATI a rencontré madame Dominique FIS, Directrice académique des services de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine. Il lui a fait part de son désaccord sur cette fermeture qu'elle a confirmé ainsi qu'à la directrice, aux parents et aux enseignants. Au cours du conseil d'école de l'élémentaire du Centre de ce lundi 24 juin auquel Éric BERDOATI assistait, la directrice de cette école a

d'ailleurs reconnu qu'il y aurait une perte d'effectifs à la rentrée de septembre. La livraison du très beau bâtiment situé face au commissariat, dans le périmètre de l'école du Centre, est prévue en juillet et pourrait ramener quelques familles. **Éric BERDOATI** a cependant obtenu un recomptage réel le jour de la rentrée pour un maintien de l'ouverture de la classe dans la semaine qui suit si le nombre d'enfants inscrits était en hausse. Le problème est lié à une pénurie d'enseignants. Le gouvernement a pris une mesure de dédoublement des classes CP/CE1 dans les zones d'éducation prioritaire. Si cette décision constitue une bonne mesure, le nombre d'enseignants est insuffisant pour une mise en place dans les meilleures conditions. L'État est donc amené à fermer un certain nombre de classes dans des départements où il y a moins de problèmes; c'est le cas à Saint-Cloud et dans les Hauts-de-Seine, afin de tenter de fournir en enseignants les classes qui en ont le plus besoin. Cela crée une vraie difficulté dans le département où environ 65 classes fermeront en septembre 2019. S'il y a effectivement une démographie en baisse dans les Hauts-de-Seine, elle ne justifie pas à elle seule ce nombre de fermetures de classes et l'augmentation de la moyenne du nombre d'enfants par classe à l'école élémentaire du Centre et ailleurs.

Loïc GUERIN regrette d'autant plus cette fermeture que cette école est un bon exemple de mixité sociale sur la ville.

3) Quelles actions ont été mises en place depuis le précédent Conseil municipal au cours duquel nous vous avons interrogé sur les actions prises et envisagées afin de lutter contre la fermeture du bureau de Poste village. Quelles sont les prochaines échéances et actions engagées ? (question présentée par Loïc GUERIN)

Caroline CHAFFARD-LUÇON indique qu'après différentes rencontres entre le maire et différents représentants de la Poste, le maire leur a écrit pour affirmer son souhait de maintenir le bureau, et en cas de fermeture inévitable, de prévoir au moins une solution alternative. À ce courrier, une pétition de 500 signatures recueillies auprès des commerçants du Centre/Village était jointe. Suite aux interventions des élus au commerce chez ces commerçants et de la démarche d'un représentant de la Poste auprès d'eux, une convention a enfin été signée avec Franprix, place du Moustier, dont l'enseigne dispose déjà de Points Relais à Paris. Elle a pour conséquence l'ouverture d'un Point Relais Poste, comme celui du Monoprix, le 11 juillet prochain avec une amplitude horaire élargie

(8h30/21h). Le bureau de Poste Centre/Village sera fermé le 13 juillet. La Poste effectuera la formation et le suivi des personnels de Franprix. Des flyers vont être distribués dans le quartier et un affichage spécifique est prévu. La municipalité sera vigilante sur la pérennité et sur la satisfaction des usagers de ce Point Relais.

Éric BERDOATI confirme que la Poste ferme ses bureaux en dessous de 400 visiteurs jour. À Saint-Cloud, en 2018, aucun bureau de poste n'atteint ce chiffre, y compris celui du boulevard de la République. Il y a des communes, comme Vaucresson par exemple, qui n'ont plus de bureau de Poste. Si la municipalité n'était pas intervenue, le bureau de Poste aurait fermé en février dernier. **Caroline CHAFFARD-LUÇON** et **Jean-Christophe PIERSON** sont intervenus pour maintenir ouvert ce bureau tant qu'il n'y avait pas de solution de repli.

4) La Ville a souhaité offrir à 5 000 clodoaldiens la chance d'assister dimanche 30 juin prochain, au Grand Prix Hippique de Saint-Cloud. Résultat, dit votre lettre cadeau de mi-Juin aux heureux gagnants du tirage sur les listes électorales, d'un partenariat avec France Galop. C'est assez inhabituel et plutôt inattendu, puisque non annoncé au Conseil municipal du mois dernier. Pouvez-vous nous éclairer sur ce partenariat, ses termes précis et les contreparties pour France Galop ? (question présentée par Marlène LABATUT)

Éric BERDOATI précise qu'il n'y a aucune contrepartie pour France Galop; cependant la fréquentation de cette manifestation a beaucoup diminué et il souhaite que ce site reste identique et ne soit donc pas urbanisé. Il a proposé au président de cette association de faire procéder à un tirage au sort sur la liste électorale. Ainsi 5 000 chanceux sont invités par France Galop à assister à cette course de référence dans le monde de l'hippisme et permettre aux enfants de participer aux différentes animations qui leur sont proposées. De nombreux courriers de Clodoaldiens faisant part de leur satisfaction ont été reçus en mairie. D'autres initiatives pourraient être envisagées dans un avenir proche pour favoriser la fréquentation au-delà des 25 réunions par an.

Le groupe Allons Enfants

Quel est le bilan carbone de la ville et les actions à venir pour l'améliorer ? (question présentée par Pierre CAZENEUVE)

Christine CHAZELLE tient à rappeler que la Ville a pris conscience de l'importance du bilan carbone et du développement durable depuis quelques

années déjà. Dès 2011, la mairie a fait son propre bilan carbone avec une évaluation effectuée service par service. Les chiffres peuvent être consultés. Avec la mise en place des territoires et de la Métropole du Grand Paris, la compétence du développement durable est désormais du ressort de l'EPT Paris Ouest La Défense qui vient de voter cette semaine le Plan climat-air-énergie du territoire (PCAET) qui propose quatre axes d'action déjà présentés dans une précédente communication au Conseil municipal. Ainsi, chaque habitant du territoire génère quatre tonnes d'équivalent CO² par an (4teqCO²/hab/an), soit l'équivalent de 203 000 tours du monde en voiture. La répartition des émissions se répartit ainsi : 41 % pour les bâtiments résidentiels, 18 % pour les bâtiments tertiaires, 18 % pour les transports routiers, 14 % pour l'industrie hors branche énergie, 9 % pour l'industrie branche énergie. Suite à ce constat, POLD pourrait agir notamment sur la réduction des consommations d'énergie de chauffage et sur la promotion des modes de transports doux (vélo, marche à pied). Un site Internet doit être mis en place - en lien avec le nouveau site de la Ville - pour recommander les entreprises habilitées et mieux accompagner les particuliers. Des permanences seront mises en places dans chacune des onze villes du Territoire. **Éric BERDOATI** rappelle qu'en mars 2011, un AGENDA 21, préparé sous la conduite de Christiane CABANEL, alors premier maire-adjoint, a été adopté par le Conseil municipal avec 68 actions concrètes visant à concilier protection de l'environnement, équité sociale et efficacité économique, dont plus de 70 % sont réalisés à ce jour.

Le groupe Saint-Cloud Rive-Gauche

1) Restauration du carencement de la ville en logements sociaux

En décembre 2017, la ville a été placée par la Préfecture des Hauts-de-Seine en situation de « carencement » de logements sociaux. Cette lourde sanction, qui comprend une perte de souveraineté de la ville en matière de logements sociaux ainsi que de très lourdes amendes, est venue consacrer votre inaction et votre volonté délibérée de ne pas construire les logements sociaux que tant la morale et la loi vous obligent de construire. Il y a quelques mois, vous avez obtenu en référé la suspension de cet arrêté préfectoral. On vous a alors vu pérorer et hurler à la victoire. Nous avons eu droit à des déclarations triomphalistes en Conseil municipal, à des communiqués de presse, à des mails, à des éditos revanchards dans Saint-Cloud Magazine, à des messages à la une du site internet de la ville... Bref,

vous avez fait feu de tout bois. Il y a 15 jours, la justice est venue confirmer le carencement de la ville. Et là, rien. On ne vous entend pas... Pas de mail, pas de communiqué de presse, pas de déclaration sur le site de la ville, rien... C'est vrai qu'il s'agit pour vous d'une douche froide et d'un cruel retour à la réalité. Alors Monsieur le maire, quand comptez-vous vous exprimer sur ce dossier et surtout, que comptez-vous faire pour, enfin, construire davantage de logements sociaux à Saint-Cloud et enfin respecter non seulement la loi mais également l'intérêt général qui, en l'occurrence, sont dans ce cas précis étroitement liés. (question présentée par Xavier BRUNSCHVICG)

Éric BERDOATI rappelle que le 7 décembre 2017, le Préfet des Hauts-de-Seine décidait, par arrêté préfectoral, de placer la ville en état de carence, comme neuf autres communes du département. Dans le cadre d'une procédure en référé engagée par la Ville en février 2019, après que la commune ait été déboutée une première fois en 2018, le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise avait rendu, par ordonnance du 26 mars 2019, un jugement suspendant l'exécution de cet arrêté préfectoral de carence jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le fond du dossier. Le jugement dit qu'il y a un doute sérieux sur la légalité de la décision prise par le Préfet et qu'il y a urgence à suspendre l'arrêté de carence, mettant la Ville de Saint-Cloud dans l'incapacité de souscrire à une politique d'intérêt général qui est celle de développer des logements sociaux. Malheureusement, par une procédure peu courante, suite à une requête du Préfet du 23 avril 2019 demandant de mettre fin à cette suspension, et malgré une audience publique qui semblait plutôt favorable à la ville, le juge des référés y a répondu favorablement par ordonnance du 27 mai 2019; il a estimé que le Préfet apportait des éléments présentant « un caractère nouveau » alors que ce n'est pas le cas. Cette ordonnance n'a pu être évoquée dans *Saint-Cloud Magazine* du mois de juin, le magazine étant déjà à l'impression au moment de la connaissance de la décision de justice. Le maire a donc décidé le dépôt d'un pourvoi en cassation de la Ville pour contester cette décision de référé, avec une demande de sursis à exécution. L'ordonnance n'est pas argumentée juridiquement. Parallèlement, le jugement prévu sur le fond du dossier devrait être rendu à l'automne.

2) Armement de la Police municipale

Nous avons appris en lisant le dernier numéro de Saint-Cloud Magazine que la Police municipale

allait dorénavant être armée. Nous n'avons pas de position tranchée sur la question mais comment se fait-il qu'une telle décision puisse être prise sans aucune consultation du Conseil municipal et de ses élus. Un débat n'aurait-il pas été salutaire ? Les élus servent-ils à quelque chose si les décisions d'une telle importance sont prises sans leur avis ? (question présentée par Xavier BRUNSCHVIG)

Éric BERDOATI rappelle que la Police municipale dispose, en application du Code général des collectivités territoriales, d'un régime spécifique. Elle est placée sous la seule autorité du maire et les textes en vigueur ne prévoient pas que le Conseil municipal soit saisi sur ce sujet. La procédure est cependant très encadrée. Elle est validée par le Préfet après une instruction assez complexe.

3) Positionnement politique du Maire

Monsieur le maire, nous sommes un peu perdus... Vous êtes historiquement membre et militant actif du RPR / UMP / LR. Vous avez été très actif dans ces partis, avez successivement pris position pour de nombreux et très variés candidats à la tête de votre parti ou pour les primaires. Vous avez été député et candidat aux sénatoriales. Localement, vous avez pris des positions extrêmement radicales et ultra-conservatrices sur de nombreux sujets qui ne vous font pas honneur : opposition au mariage pour tous, interdiction de l'affiche du film L'inconnu du lac parce que l'on y voyait des homosexuels s'embrasser, interdiction d'une affiche de prévention contre le SIDA pour le même motif, signature de la pétition honteuse des maires s'opposant à la création d'un centre d'hébergement pour les sans-abris dans le Bois de Boulogne, opposition systématique à toute mesure permettant d'accroître le nombre de logements sociaux à Saint-Cloud et enfin, opposition pour des motifs indignes (proximité des écoles...) à l'hébergement provisoire de réfugiés dans le gymnase Fouilleuse en plein hiver. Toutes ces positions, vous les avez prises pour des raisons basement électoralistes et opportunistes car, j'en ai la conviction, vous n'êtes ni homophobe, ni raciste, ni anti-pauvres. Vous avez simplement pris ces positions pour faire plaisir à ce que vous croyiez être la volonté de vos administrés et conforter ainsi votre base électorale. Maintenant que vous constatez dans les urnes que votre électorat vote presque à 50 % pour La République En Marche et qu'il n'est donc pas si réactionnaire sur les questions de société, vous annoncez que vous quittez LR, cette étiquette devenant sans doute trop lourde à porter et électoralement risquée. Et vous ne vous arrêtez pas là. Vous allez encore plus loin en signant dans le Journal du Dimanche un appel

des Maires de droite à soutenir Emmanuel Macron alors que vous l'avez combattu sans relâche et que vous n'avez eu de cesse de dénoncer sa politique et de mettre des bâtons dans les roues des militants locaux de En Marche. Monsieur le maire, cette attitude, ces revirements, cette inconstance nous laissent dubitatifs. Les clodoaldiens ont le droit de savoir quelles sont les véritables idées et positions de leur Maire. Pouvez-vous nous apporter cette nécessaire clarification ? Et allez-vous solliciter le soutien de LREM pour les prochaines élections municipales ? (question présentée par Xavier BRUNSCHVIG)

Éric BERDOATI rappelle qu'il ne s'agissait pas d'une pétition des maires s'opposant à la création d'un centre d'hébergement pour les sans-abris dans le Bois de Boulogne mais d'un recours devant le tribunal administratif que les maires ont d'ailleurs gagné.

Éric BERDOATI fait la déclaration suivante :

« Monsieur BRUNSCHVIG,

L'outrance est l'ultime argument de ceux qui n'en ont aucun. À vous entendre, vous êtes vraiment en bout de course. La vérité est pourtant simple et cruelle. Vous êtes acculé dans une impasse politique. Vous n'avez plus d'électeurs et à en croire votre dernière tribune du mois de juin qui s'intitulait « Municipales 2020 : l'appel de la gauche », vous n'êtes plus en capacité de constituer une liste. Alors faute de pouvoir exister par manque de crédibilité, il vous reste le dénigrement. Mais le dénigrement, si habile soit-il, n'a jamais constitué un projet politique.

En juin dernier, disais-je, vous utilisiez votre tribune pour tenter de constituer votre future liste.

Vous parlez toujours d'éthique et de transparence. Je me permets de vous faire observer que l'utilisation de moyens publics à des fins électorales est sévèrement condamnée par la loi. Mais comme tout bon socialiste qui se respecte, vous passez votre temps à faire des leçons de morale aux autres, tout en vous gardant bien de vous les appliquer. L'histoire du parti socialiste est remplie d'exemples.

J'en veux pour preuve votre tentative de candidature à l'investiture du parti la République en Marche pour les élections législatives, candidature rejetée au profit d'un autre socialiste et votre retour contraint et forcé à Canossa au sein du parti socialiste. Cet épisode peu glorieux est public, vous l'avez vous-même très largement commenté, comme à votre détestable habitude.

Plus grave encore, je découvre que maintenant vous n'hésitez plus à diffuser de fausses informations. Je sais bien que Chateaubriand disait : « Pour être l'homme de son pays, il faut être l'homme de son temps. » Mais cette citation était destinée à Napoléon. C'est probablement le seul compliment que Chateaubriand ait consenti à l'Empereur tant les deux hommes ne s'appréciaient guère. Seulement voilà, vous n'êtes pas Napoléon et pour revenir à mon propos, je suis au regret de constater que vous vous êtes mis à la mode des *fake news*. En effet, dans votre texte présent sur votre blog et tracté en ce moment dans la ville, vous écrivez je cite : « *Le même Éric Berdoati... qui a systématiquement refusé des salles aux Marcheurs...* ». Cette affirmation est très grave. Elle est très grave, mes chers collègues, car elle constitue un mensonge et je vous en apporte la preuve publiquement. J'ai en ma possession la convention annuelle de mise à disposition de salles municipales au profit des Marcheurs. Cette convention est signée par le représentant des Marcheurs et par la Ville. Cette convention précise sans ambiguïté que chaque mois, vous m'entendez bien, chaque mois la République en Marche dispose d'une salle municipale. Il en est de même pour l'organisation du grand débat, car contrairement à ce que vous écrivez, le grand débat a bien eu lieu à Saint-Cloud. Un avenant à la convention a même été signé en date du 29 janvier 2019 à la demande de la République en Marche. L'objet de cet avenant étant d'organiser une consultation citoyenne, en clair le grand débat. Je m'étonne d'autant plus de cette affirmation puisque vous étiez vous-même présent dans la salle à cette réunion. Il est difficile dans ces circonstances d'en nier l'existence.

Monsieur BRUNSCHVIGG, les masques tombent. Chacun pourra à la lecture de ces informations se faire sa propre opinion. Finalement, vous utilisez les bonnes vieilles méthodes des mouvements extrémistes dont le leitmotiv assumé était le suivant : « calomniez, calomniez même si ce n'est pas vrai, il en restera toujours quelque chose. » Et je ne parle pas des injures proférées par mail.

Vous êtes tombé bien bas et toutes ces manœuvres ne vous honorent pas. Sachez que je me réserve toutes possibilités de poursuivre de tels agissements en justice. »

4) Garage AXIAL avenue du Maréchal-Foch et respect de l'environnement

Le garage Axial, situé 147 avenue du Maréchal-Foch, déverse dans les poubelles « ordures ménagères »

de nombreux déchets qui n'ont rien à y faire : filtre à huile, huiles de vidange, peinture, papier à poncer etc. À ceci s'ajoute des nuisances olfactives et sonores, des stationnements inappropriés etc. Plusieurs voisins se sont plaints. Depuis plus d'un an, la mairie est informée. Des photos et des messages vous ont été envoyés. À ce jour, rien n'a été fait par la mairie. Vous n'avez pourtant de cesse, notamment dans Saint-Cloud Magazine, de mettre en avant la préservation de notre cadre de vie. Comment se fait-il qu'aucun agent de la mairie, des services d'hygiène ou de la police municipale ne se déplace pour constater ces infractions ? Alors que nos concitoyens réclament toujours plus de qualité de vie et de respect de l'environnement, votre inaction est complètement anachronique et irresponsable. (question présentée par Xavier BRUNSCHVIGG)

Dominique LEBRUN estime que cette affaire « lancinante » est l'expression d'un véritable conflit de voisinage. Le garage concerné s'acquitte de la redevance spéciale à l'entreprise chargée de la collecte des déchets ménagers qui ne signale aucun problème particulier. Ce garage dispose d'ailleurs d'importants containers pour leur collecte. Un point sera effectué par la Ville avec le propriétaire.

Delphine RENAUDIN informe que le service hygiène et sécurité est submergé de messages depuis un an qui reprennent mot pour mot les éléments de la question de Xavier BRUNSCHVIGG et qui émanent de personnes faisant perdre beaucoup de temps au service municipal hygiène et sécurité ; ce service s'est d'ailleurs déplacé à maintes reprises sans n'avoir rien à reprocher au propriétaire du garage. L'Agence Régionale de Santé a effectué des relevés pour les odeurs et n'a relevé aucune nuisance olfactive.

La séance est levée à 0 h 05

■ Fait à Saint-Cloud,
signé le 2 juillet 2019

Le maire


Éric BERDOATI



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 27 mai : 8, rue Alexandre-Coutureau (ouverture d'une baie)
- 29 mai : 20, avenue de Longchamp (modification de façade)
- 5 juin : 4, place du Pas de Saint-Cloud (extension d'un appartement)
- 5 juin : 6, rue Bucourt (modification de façade et de clôture)
- 5 juin : 7, allée de la Treille (modification de façade et extension)
- 5 juin : 39 bis, avenue du Maréchal-Foch (pose d'une clôture et d'un portail)
- 5 juin : 5, avenue Pozzo di Borgo (aménagement d'un secteur sauvegardé)
- 5 juin : 89, rue de Garches (agrandissement d'une fenêtre)
- 12 juin : 28, rue Royale (réfection et isolation de toiture, remplacement et création de fenêtres de toit)
- 12 juin : 9, avenue de Fouilleuse (ravalement, isolation thermique, clôture et modification de façade)
- 12 juin : 51, rue de Garches (extension d'une maison individuelle et création d'un portail)
- 12 juin : 61, rue Tahère (remplacement d'un portail)
- 12 juin : 76, rue Henri-Regnault (pose d'une clôture)
- 18 juin : 58, avenue Alfred-Belmontet (création d'une fenêtre de toit)
- 24 juin : 45, rue de Garches (modification de façades)
- 26 juin : 50, avenue Alfred-Belmontet (aménagement d'une voie d'accès et remplacement d'une porte de garage)
- 26 juin : 80, rue de Garches (ravalement, réfection de toiture et remplacement de fenêtres)

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS :

- 25 mai : 38, boulevard Senard (extension d'une maison individuelle)
- 27 mai : 5, rue Marbeau (extension d'une maison individuelle)
- 3 juin : 62-64, rue de Garches (extension d'une maison individuelle)
- 4 juin : 7, rue Henri-Regnault (construction d'une maison individuelle)
- 16 juin : 31, avenue Bernard-Palissy (extension d'une maison individuelle)
- 26 juin : 24, avenue du Maréchal-Foch (extension d'une maison individuelle)

PERMIS D'AMÉNAGER :

- 4 juin : 24, avenue du Maréchal-Foch (division d'un terrain en 3 lots dont 1 à bâtir)

ACTES ENREGISTRÉS DU 12 MAI AU 18 JUIN

NAISSANCES

Arthur Pereira Lopes ■ Eden El Mazni Ribeiro ■ Alice Travers ■ Nicolas Matar ■ Erwan Amri ■ Naël El Yachioui ■ Victor Jeandel ■ Lucas Manlot ■ Neïla Saintellier ■ Albane Licari ■ Hussayn Anwar Baig ■ Chedi Cherif ■ Léandre Moreau Hillebrand ■ Éliisa Bègue ■ James Guillosson ■ Eliza de Azevedo ■ Adam Merzoug ■ Alex Nsungu Ngimbi ■ Kylian Boukou Bakala

MARIAGES

Amélie Leprince & Mehdi Belhadi ■ Nathalie Terzikhan & Robert Cary ■ Claire Aube & Richard Finck ■ Prisca Dewkurun & Matthieu Choubry ■ Anne-Sophie Saint-Germain & Julien Duval ■ Samira Meddahi & Loucif Ouyahia ■ Laura Jégu & Edouard Perraudeau

DÉCÈS

Bernard Allain (73 ans) ■ Henri Debrun (84 ans) ■ Jacqueline Lecardonnel née Coll (81 ans) ■ Henriette Seguela née Lhomme (89 ans) ■ Paul Paoli (97 ans) ■ Pierre Baldini (82 ans) ■ Françoise Thuillier-Demont née Lebel (91 ans) ■ Marcel Latouche (71 ans) ■ Murielle Péchart (51 ans) ■ Andrée Eybert née Lambert (103 ans) ■ François Farge-Bisson (78 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE MAI 2019 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,17	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,9	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	18	-
Magnésium	mg/l	8,7	-
Calcium	mg/l	59	-
Chlorure	mg/l	34,6	250**
Sulfates	mg/l	95,7	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	14,7	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).



Directeur de la publication : Éric Berdoati. **Rédaction :** Pascal Dupuy, Directeur Territorial.
Coordination : Service Communication. **Mise en page :** LUCIOLE • Juillet 2019.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.